

LES ASSOCIATIONS :

- Eleveurs et Montagnes
- Solidarité Pastorale
- Association des Eleveurs et Bergers
Vercors Drôme-Isère

Le 5 Janvier 2014

A Mesdames et Messieurs :

- les responsables syndicaux de la filière ovine
- les responsables syndicaux nationaux
- les Elus
- Les Représentants du Gouvernement

Mesdames, Messieurs,

D'après nos renseignements, le Ministère de l'Agriculture aurait demandé à l'Institut de l'Élevage et à un certain nombre d'autres partenaires de conduire un programme de travail duquel découlerait un test de comportement pour les chiens de protection. Celui-ci devrait aboutir à un programme de sélection de ces chiens.

Une réunion pour décider de la «faisabilité» de ce test aurait été organisée à la MFR de Divajeu le 9 octobre 2013.

Étaient présents à ce travail :

- La FNO (Franck Diény)
- L'institut de l'Elevage
- La Société Centrale Canine
- D'autres partenaires techniques
- Le lycée agricole EPLEFPA de St Gervais d'Auvergne
- 2 vétérinaires dont l'un est professeur en zootechnie et l'autre spécialisé dans l'étude du comportement... des bovins à savoir Jean-François Courreau de l'université vétérinaire de Maisons-Alfort et Xavier Boivin (INRA Bovins)
- Mais SURTOUT : **La Pastorale Pyrénéenne**, groupe pro-ours notoire, proche de FERUS.

Auparavant un test filmé aurait été réalisé chez un éleveur local.

Ce test s'est déroulé sur 100 brebis contenues sur 2500 m2 par 4 filets de protection.

A notre connaissance, aucune collaboration préalable avec le reste de la profession n'a été entreprise (éleveurs, association ou syndicats autres que la FNO et FNSEA.)

Quiconque travaille quotidiennement avec des chiens de protection trouvera complètement inepte de pratiquer un test comportemental sur un chien isolé au milieu de 100 brebis parquées dans 4 filets au carré.

Dans ces conditions, la seule réaction à attendre d'un chien de protection équilibré est qu'il s'empresse de quitter les lieux pour rejoindre son troupeau ...

Nous craignons vivement que ce test dévoyé (mais qui pourrait devenir obligatoire) ne serve qu'à justifier un abattage massif de nos chiens (trop efficaces?) - à la seule fin que la Pastorale Pyrénéenne et ses amis vendeurs de chiens puissent nous en vendre de nouveaux, certes approuvés par le test mais incapables de protéger les troupeaux.

Le résultat de ce travail devait être présenté, et entériné (de surcroît) semble-t-il, à la dernière réunion du Groupe National Loup.

Cette présentation devait se faire en présence des groupes pro-loups habituellement présents, notamment FERUS mais pas uniquement.

La Pastorale Pyrénéenne devait-elle y entrer par la porte de service comme Antoine Nochy et Jean-Jacques Blanchon de la Fondation Nicolas Hulot, il y a à peine un an, avec un autre projet tout aussi coûteux et pas plus transparent ? (Ci-après en annexe quelques données sur la Pastorale Pyrénéenne)

Après vérification, il semblerait que ce genre d'étude ait déjà eu lieu, financée par le Ministère de l'Agriculture, précédant des décisions prises encore une fois sans consultation du reste de la profession, à notre connaissance.

<http://www.buvettedesalpages.be/2008/11/programme-natio.html>

Ceci nous interpelle vivement et c'est au nom de plusieurs centaines d'éleveurs que nous représentons que nous rappelons aujourd'hui que les responsables doivent consulter la profession et tenir compte de ses avis et non pas de ceux de quelques individus.

La Démocratie est systématiquement bafouée lorsqu'il s'agit du loup.

Les associations cosignataires représentent toutes des éleveurs. Qu'ils soient adhérents à la FNO ou non, ils désavouent totalement cette initiative.

Ils n'accepteront jamais que des tiers, surtout pro-prédateurs, viennent leur imposer une sélection de chiens de protection dont l'intérêt serait de créer certes des lignées de chiens parfaitement inoffensifs pour les promeneurs mais également pour les loups.

Ce test est pervers au sens propre du terme, et ce pour trois raisons :

- **Il ne permet pas d'évaluer la capacité de protection du chien**
- **Il permettra la sélection et surtout le business de chiens inaptes à la protection**
- **Il condamne par avance les éleveurs qui le refuseraient dans le cas où un de leurs chiens viendrait à mordre.**

Nous sommes suffisamment structurés pour avoir notre propre réseau d'éleveurs capables de fournir à la profession des chiens adaptés à la tâche.

Dans les Alpes, des éleveurs ont maintenant une expérience de près de 20 ans avec les chiens de protection. Un éleveur varois, précurseur, approche les 35 ans d'expérience avec des Montagnes des Pyrénées. Ces éleveurs n'ont pas été consultés.

Pourquoi demander à des gens qui n'ont jamais gardé un mouton ni vu un loup et encore moins un Patou confronté à un loup venir nous expliquer comment doivent se comporter nos chiens ? Ceux qui les ont patiemment élevés depuis des générations et en ont fait ce qu'ils sont aujourd'hui, n'ont jamais eu besoin de l'Institut de l'Elevage, de la Pastorale Pyrénéenne ou de la Société Centrale Canine.

Enfin, en cas de problème, nous avons des vétérinaires comportementalistes (éventuellement agréés par les Conseils Généraux) parfaitement au fait des problématiques qui nous préoccupent.

Nous dénonçons cette mainmise sur ce dossier, qui nous imposerait les incuries d'une association mercantile poursuivant des buts très éloignés des intérêts de notre profession, serait-ce avec la bénédiction des autorités.

Eleveurs & Montagnes

Solidarité Pastorale

Association des Eleveurs et Bergers
du Vercors Drôme-Isère



ANNEXES :

L'association « la Pastorale Pyrénéenne » milite en faveur des grands prédateurs-Précédemment nommée « Association pour la cohabitation pastorale », une dénomination suffisamment évidente.

L'association ainsi reconnue pourrait à son aise continuer à utiliser l'argent public sous des prétextes fallacieux, comme l'indiquent les chiffres ci-dessous concernant son activité dans les Pyrénées.

Source Journal Officiel et site de la Pastorale Pyrénéenne.

350 000 € de subventions 2012 pour 457 chiens suivis, soit près de 800 € subventionnés par chien.

http://www.pastoralepyreneenne.fr/v2/documents/presentation/Bilan%20chien%202012_18f%C3%A9v.pdf

<http://www.net1901.org/association/LA-PASTORALE-PYRENEENNE,587466.html>

ANNEES	TOTAL	DONT SALAIRES
2006	151 200 €	80 000 €
2007	211 500 €	96 000 €
2008	190 000 €	100 482 €
2009	247 000 €	100 000 €
2010	418 000 €	200 000 €
2011	420 200 €	193 400 €

Soit en 7 ans : 1 987 900 € de subventions pour la Pastorale Pyrénéenne.

Les chiens de protection, quelle vache à lait ! ... Est-ce bien la vocation d'une association Loi 1901 ?